

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à vingt heures trente, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORÊT.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : MM. LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mmes SANSON Maryline, BEUZIT Lydie, M. LAUGEOIS Philippe, , M. JEANNE Laurent, Mme MARTIN Florence, Mme SALIFOU Estelle, M. BUNIAS David, Mme LECOURT Corinne, formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. ROMEU Daniel, Mme DUBOC Armelle, M. Etienne FLAMBARD, Mme Marie-Pierre HUBERSON et M. CAPRON Jean-Claude

Monsieur Daniel ROMEU a donné pouvoir à Monsieur Benoit ROUGEOLLE
Monsieur Jean-Claude CAPRON a donné pouvoir à Madame Maryline SANSON
Madame Marie-Pierre HUBERSON a donné pouvoir à Madame Lydie BEUZIT
Monsieur Etienne FLAMBARD a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER

Monsieur Laurent JEANNE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art ; L 2121-15 du CGCT).

Les procès-verbaux des réunions du 11 décembre 2015 et 26 février 2016 sont lus et adoptés.

2016-8.8-2 - SOCIETE TEREOS BENP -Demande d'autorisation d'épandage des boues issues des installations exploitées par la société Tereos Benp sur la commune de Lillebonne
Pour la commune de Saint Eustache la Foret, le périmètre d'épandage passe de 8,09 ha à 9,81 ha.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au plan d'épandage TEREOS
Voté à l'unanimité.

2016-8.7-3 - ABRIS BUS DES BOSQUETS – Problèmes de voisinage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la pétition et les réclamations reçues des habitants « des Bosquets », (principalement des riverains de l'abri bus) se plaignant des nuisances sonores causées par des jeunes venant sous l'abri bus du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de consulter tous les habitants des Bosquets afin de solliciter leur avis. Dans un même temps, contact sera pris avec Logéal pour proposer un nouvel emplacement.

2016-7.1-4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LAUGEOIS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

RESULTAT COMMUNE		2015
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	649274.10	665066.04

RESULTAT REEL		15871.94
REPORT N-1		263290.54
RESULTAT CUMULE		279072.48
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	242935.33	358700.42
RESULTAT REEL		115765.09
REPORT N-1	13045.79	
RESULTAT CUMULE		102719.30
Excédent global		381791.78
Restes à réaliser	131053	13000
Besoin de financement = affectation		15333.7

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
 Voté à 13 Pour et 1 Abstention

2016-7.1-5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015– FRICHE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LAUGEOIS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

RESULTAT FRICHE		2015
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	63495.86	83295.35
RESULTAT REEL		19799.49
REPORT N-1		16220.45
RESULTAT CUMULE		36019.94
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	27824.54	26664.13
RESULTAT REEL	-1160.41	
REPORT N-1	-26664.13	
RESULTAT CUMULE	-27824.54	
RESTE A REALISER	0	0
Besoin de financement = affectation		27824.54

4)- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
 Voté à 13 Pour et 1 Abstention

2016-7.1-6 - COMPTE DE GESTION 2015 - COMMUNE

Voté à l'unanimité.

2016-7.1-7 - COMPTE DE GESTION 2015 - FRICHE INDUSTRIELLE

Voté à l'unanimité.

2016 -7.1-10 - BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2015 équilibré comme suit :

Fonctionnement	851 151.25 €
Investissement	692 943.46 €
TOTAL	1 544 094.71 €

2016-7.1-11 - BUDGET PRIMITIF 2015 - FRICHE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la friche industrielle équilibré comme suit :

Fonctionnement	51 495.40 €
Investissement	65 364.54 €
TOTAL	116 859.94 €

2016-7.2-12 - TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation	6.80 %
Taxe foncière Bâtie	22,35 %
Taxe foncière non Bâtie	25.90 %

Voté à l'unanimité

2016-7.5-13 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	Montant voté
CCAS	2000
Club des Bons Vivants	600
ACPG-CATM	500
C.O.Bolbec	400
GABS	300
Croix Rouge de Bolbec	400
Aqua gym	200
APESELF	500
TOTAL	4900

2016-7.1-14 - SALLE POLYVALENTE - Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit le tarif de location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2017 :
- vote à l'unanimité

Salle polyvalente	Saint Eustachais	Habitants hors commune	Agents communaux
Vin d'honneur	supprimé	supprimé	supprimé
1 journée	350 €	450 €	150 €
2 journées	450	550	200

2016 -7.10-16 - SALLE ABBE ROUET Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à 80 €, le tarif de location de la salle Abbé ROUET, pour une journée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Voté à l'unanimité

2016-7.4-17 - LOCATION DE JARDINS - Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer annuel à 23 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

Voté à l'unanimité

2016-7.10-18 - CONCESSION DE CIMETIERE – Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif des concessions de cimetière à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Cimetière	15 ans	30 ans
1 place	100 €	150 €
Superposition	50 €	70 €
Columbarium	650 €	800 €

Voté à l'unanimité

2016-7.10-19 - CANTINE SCOLAIRE – Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Repas quotidien 3.50 €

Repas occasionnel 4.55 €

Voté à l'unanimité

2016-7.10-20 - ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE - Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de l'accueil de loisirs périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2016

Accueil de loisirs périscolaire	7 h 30 à 9 h	15 h 45 à 16 h 45	17 h à 18 h
Quotient familial <458	2.50 €	2.10 €	2.35 €
458 < QF < 700	2.60 €	2.25 €	2.55 €
QF >700	2.70 €	2.40 €	2.70 €

Voté à l'unanimité

2016-7.10-21 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - JUILLET 2016 - Tarif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs pour juillet 2016, comme suit :

Accueil de loisirs juillet	1 enfant	2 enfants
Quotient Familial < 305	8.40 €	7.30 €
305 < QF < 458	9.70 €	8.60 €
458 < QF < 915	11.70 €	10.00 €
QF > 915	12.40 €	11.20 €

Voté à l'unanimité

2016-7.4-22 - SORTIE ACCROBRANCHE – Tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 5 €, le tarif par enfant, de la sortie accrobranche qui aura lieu le 15 juin 2016

Voté à l'unanimité.

2016-7.4-23 – FETES DE CEREMONIES

Afin de réduire les dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe l'âge des bénéficiaires au repas et au voyage des Anciens à compter de 2016, à 63 ans et plus, inscrits sur la liste électorale
- Supprime la distribution du colis de fin d'année aux Anciens
- Supprime la distribution de fleurs aux habitants de la commune au printemps

Voté à l'unanimité

2016-7.4-24 - VOYAGE DES ANCIENS

La commission « fêtes et cérémonies » propose une sortie à DONFRONT sur le thème de la dégustation de sablés et d'andouilles, au mois de septembre pour les personnes âgées de 63 ans et plus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Adopte la sortie à DONFRONT pour un cout de 76 € par personnes
- Fixe le cout de participation comme suit :
 - 50 € pour les personnes âgées de 63 ans et plus
 - 60 € pour les personnes âgées de moins de 63 ans

Voté à l'unanimité

2016-2.2-25 - INDICE DE CAVITE SOUTERAINE N° 105

Vu la demande de sondages faite par M. Pascal FAVRIE sur la parcelle cadastrée B 374 lieu-dit « la ferme Perier » pour l'indice n°105. Monsieur FAVRIE a un projet de construction de bâtiment qui se situe dans le périmètre de 60 mètres de l'indice n°105.

Considérant le rapport d'expertise géologique réalisé par « for&tec » rédigé à la suite de huit sondages destructifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sortir la zone située en arrière des sondages Sd4B, Sd5, Sd6 et Sd8, du périmètre de sécurité de l'indice n°105 (Cf annexe 6 du rapport).

Voté à l'unanimité.

2016-1.2-26 - SDE 76 – Programme 2016

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Projet-EP-2016-0-76576-6285 et désigné « Hameau les Coteaux » armoire EP (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 2861.35 TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 1311.45 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter le projet ci-dessus

Voté à l'unanimité.

2016-1.2-27 - SDE 76 – Programme 2016

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Projet-EP-2015-0-76576-6096 et désigné « Rue James Schwob » (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 1033.86 TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 473.85 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter le projet ci-dessus

Voté à l'unanimité.

2016-1.2-28 - SDE 76 – Programme 2016

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Projet-EP-2015-0-76576-6094 et désigné « Chemin du bis de Sint Jean » (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 10680.44 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 4542.98 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

-d'adopter le projet ci-dessus

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose une prochaine réunion le 26 avril 2016 à 20 h afin de présenter la révision du PLU

La séance est levée à 22 h 30

Suivent les signatures des présents:

En Mairie, le 11 avril 2016
Le Maire
Hubert LECARPENTIER